

## APPEL AUX ELUS<sup>2</sup>

24 juin 2017

Vous êtes conviés par l'Association des maires de France à participer à une journée de rencontre « Eolien et territoires, concilier transition énergétique, paysages et patrimoine » le 4 juillet prochain, à Paris.

L'AMF souligne à juste titre l'intérêt de cette rencontre puisque les maires ne sont que peu mis à contribution sur la question de l'éolien, où leur voix n'est que consultative.

Il nous paraît en effet capital que sur une question d'aménagement du territoire qui risque de conditionner pour longtemps l'avenir et la vocation de nos communes, spécialement rurales, les maires et les élus communaux reprennent la place qui est la leur, la première.

### **Mais nous vous mettons en garde :**

Il ne doit pas seulement s'agir de « faire le point » comme l'indique le communiqué de l'AMF, mais plutôt de retrouver la maîtrise du cap d'une politique énergétique qui dans nos territoires a dérivé vers le « tout éolien ».

Il est en effet grand temps pour les élus locaux de reprendre la barre et de ne pas se laisser conduire par les lobbys économiques et idéologiques prêts à sacrifier nos territoires ruraux et toutes leurs richesses sur l'autel d'intérêts financiers et partisans.

Tout laisse à penser que l'organisation de cette journée éolienne, avec des intervenants connus pour leur activisme pro-éolien, comme l'ADEME ou le Syndicat des énergies renouvelables n'a d'autre but que d'apaiser un mécontentement croissant que vous constatez tous les jours dans vos communes où l'arrivée d'un projet éolien suscite étonnement, crainte ou indignation et détérioration du climat communal.

On pense soudain à vous, maires et élus locaux, alors que depuis le Grenelle de l'environnement, le lobby éolien a tout fait pour réduire votre place dans le processus décisionnel éolien. On ne vous a pas associés directement à l'élaboration des SRCAE ; on n'a tenu compte de votre avis au moment des consultations que si vous étiez favorables au zonage proposé. Les ZDE qui vous permettaient de définir des secteurs d'implantation d'éoliennes à l'intérieur des zones favorables ont été supprimées. L'obligation d'inscrire les parcs éoliens à

---

<sup>1</sup> Brandes et Bocages et FETEM (fédération environnementale Tempête en Marche) couvrent une partie des territoires de l'Indre, de la Vienne, de la Haute Vienne, de la Creuse

<sup>2</sup> Ce texte s'adresse prioritairement aux élus situés dans le ressort des associations de Brandes et Bocages et de la FETEM mais concerne également tous les élus confrontés à la question éolienne

l'intérieur des zones définies comme favorables dans le Schéma régional éolien a été supprimée.

On a fait de vous, représentants légitimes de la population, de simples spectateurs. Les promoteurs vous mettent la plupart du temps devant le fait accompli (localisation choisie, promesse de baux signés) et si l'on vous consulte c'est surtout pour la forme et pour amadouer les réticences par des promesses financières et économiques en trompe l'œil. Certains élus, de bonne foi, y ont laissé des plumes.

Mais de plus en plus d'élus ruraux, au fur et à mesure qu'avance le rouleau-compresseur éolien, prennent conscience du mépris dans lequel les promoteurs éoliens les tiennent ou croient les tenir par l'argent, et du déni cynique qu'ils opposent à la beauté de nos paysages, de nos villages, de notre patrimoine

Les lobbystes de l'éolien vous vanteront ses mérites écologiques et ses mérites économiques, mais on ne peut plus les croire aujourd'hui.

-Il ne s'agit pas d'écologie. Tout le monde sait que l'éolien et les autres ENR ne sont pas une alternative crédible au nucléaire et que l'alternative réelle à la diminution ou la suppression de celui-ci se trouve, en l'état actuel de la technologie, dans les énergies fossiles, productrices de gaz à effet de serre, comme le montre l'exemple allemand. En revanche l'éolien pollue les paysages, bétonne à jamais les terres arables et menace des espèces protégées et, accessoirement, détruit la qualité de vie de ses riverains.

-Il ne s'agit pas non plus d'économie. Dans les territoires ruraux l'éolien n'apporte pas d'emploi durable et les impôts qu'il verse aux collectivités ne sont pas le produit de sa valeur ajoutée mais une part dérisoire des profits que lui permet le rachat subventionné de sa production, avec l'argent des taxes levées sur les consommateurs. Jeu de dupes. En revanche il est un repoussoir à l'attractivité du territoire, au tourisme et contribuera à la désertification de nos campagnes.

-Il s'agit en réalité des profits financiers de grands groupes mondialisés qui exploitent sans scrupules le filon que des politiques énergétiques aveugles, ou inspirées par eux, leur ont grand ouvert.

Les maires, et tout particulièrement les maires ruraux ne doivent pas être dupes de ces manœuvres et se laisser manipuler pour des intérêts qui ne sont pas ceux de leur population. Nos territoires ruraux et « hyper-ruraux » ne sont ni des déserts dépeuplés ni des zones industrielles. Leur développement ne passe pas par une industrialisation sauvage et sans profit durable, mais par l'exploitation intelligente et volontariste des atouts exceptionnels mais fragiles que l'histoire et le travail des hommes leur ont légué.

-Notre opposition au « tout éolien » dans nos campagnes rejoint d'autres voix, dont la compétence et l'autorité morale ne saurait être contestées. On lira à ce propos les positions de l'Académie de médecine : « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres » 9 mai 2017.

<http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

De l'Académie des Science : « La question de la transition énergétique est-elle bien posée dans les débats actuels ? » Rapport du 19.04.2017

[http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv\\_190417.pdf](http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv_190417.pdf)

et de l'Académie des Beaux Arts : Rapport sur les éoliennes -2007-

<http://www.academiedesbeauxarts.fr/upload/Eoliennes/Eoliennes.pdf>

### **En Résumé**

Vous, maires ruraux, avez été éliminés du processus éolien. Les financiers de l'éolien n'attendent de vous qu'une chose ; que vous soyez leurs relais et leurs porte-parole. Certains, mais peu, acceptent ce rôle : **REFUSEZ-LE**

Nous, citoyens, exposé sans défense à la déferlante éolienne, n'avons que vous pour nous défendre, vous qui, isolés, ne pouvez rien, mais qui, ensemble, constituez une force formidable. N'abandonnez pas ces territoires magnifiques qui sont notre identité d'aujourd'hui, d'hier et de demain. **REAGISSEZ** avant qu'il ne soit trop tard ; ne nous abandonnez pas...pour une poignée de dollars !

La rencontre qui vous est proposée par l'AMF le 4 juillet est une occasion pour vous de manifester votre défiance et aussi votre fierté face à des gens qui croient vous tenir entre leurs mains.

**Exigez de retrouver la place que l'on vous a ravie dans le processus éolien.**

**Exigez d'être les acteurs à part entière de la planification éolienne.**

**Exigez de pouvoir vous prononcer dès le début sur le principe même d'un projet et consultez vos concitoyens qui, sur un tel sujet, ont voix au chapitre.**

**Recouvrez pour vous et vos administrés le pouvoir de dire non, à un projet, mais aussi à un zonage que l'on voudrait vous imposer.**

**Recouvrez votre liberté pour nous rendre la nôtre.**

*La transition énergétique a pris un mauvais chemin qui pourrait bien conduire à une impasse. Il n'est pas interdit de demander une nouvelle réflexion et en attendant, un moratoire sur l'éolien.*

Signé : Les associations membres des collectifs Brandes et Bocage et FETEM

En complément :

- Annexe 1 « Pourquoi le grand éolien n'a pas sa place dans nos territoires ruraux. »

-Annexe 2 (en Pdf à part) Carte des projets éoliens sur le secteur des confins Indre, Vienne, Haute-Vienne, Creuse (PNR, Boischaud-sud, Marche, Montmorillonais élargi)

## **COLLECTIF BRANDES & BOCAGES**

Mai 2017

Regroupe actuellement 14 associations de communes limitrophes dans l'Indre, La Vienne, la Haute Vienne.

ADBDT (Association pour le développement durable de la Brenne Tourangelle) . Les Michaux 36290 Obterre. Ghislain de Grimouïard

ADESA (Association de défense de l'environnement de Sauzelles et alentours), 2 Chemin des Chenevières-Tilloux. 36220 Sauzelles. Eric Bourgeon

ADECSBA (Association de défense de l'environnement du canton de Saint-Benoit du Sault), 16 rue du Busson, Le Colombier, 36170 Sacierges-Saint-Martin. Christian Boulingue

ASPER. 1 route de Saint-Sulpice, 87170 Lussac-les-Eglises. Liliane Guignard

BOCAGE ET PATRIMOINE ; 4, Impasse de la Colombe-36310 Tilly. Christine Pierre

BOUCHURE TRADITION ET HERITAGE.1, rue de la Touche-36310 Chaillac. Dominique Tissier

VENT DEBOUT. 21, route des Vaux -86290 Brigueil le Chantre. Monique Robillard

VENT DE RAISON. 2, Place du Champ de Foire , Les Hérolles-86290 Coulonges Philippe Guinard

ENVIRONNEMENT DURABLE EN BOISCHAUT SUD. 9, La Dinière-36170 La Châtre-l'Anglin. Serge Néollier

BOCAGE DE BEAULIEU. 8 rue des Fauzières-36310 Beaulieu 36310 Beaulieu. Gisela Sülger-Büel

LIGLET- STOP- EOLIEN. Boisgrenier , 86290 Liglet. Daniel Gioé

LATHUS VENT DEBOUT.4, chez Tabuteau - 86390 Lathus-Saint-Remy. Aurélie Porcheron

PAS DE VENT CHEZ NOUS-Avenir du Boischaut-Sud. 36200 Argenton-sur-Creuse. Jean Panel

JOURNET- BOCAGE. 86290. Journet. Philippe Bernard

### LISTE ASSOCIATIONS FEDEREES FETEM

ASPER, Lussac les Eglises (87), Liliane GUIGNARD

lguignard001@gmail.com

ASPHEL, Tersannes (87), Sabine CADARD

aspshel@free.fr

ASSODBB, Mailhac sur Benaize (87), Thierry MENARD

asodbb@free.fr

EDBS, La Châtre l'Anglin (36), Serge NEOLLIER

Serge.neollier@wanadoo.fr

EDD, Rancon (87), Catherine BELIME

catherine@belime.fr

ADPB, Saint Barbant (87), Eudes d'HARDEMARE

ghdhardemare@orange.fr

APPEL, Lathus Saint Remy (86), Mireille CHARRIER

mireille-charrier@orange.fr

Vie Vents en Creuse, Glénic (23), Christophe BOUIS

vieventsencreuse@gmail.com

AQVA, Agir pour la Qualité de Vie à Anzème

Anzème (23), Muriel MOEHRING

Aqva.creuse@gmail.com

ADP guéretois, Saint Fiel (23), ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES  
PAYSAGES DU *GUERETOIS* Fabien GLENET

adpgueretois@free.fr

Vents d'Etat, Saint Hilaire la plaine (23), Martine FAUCHER

martine.w.faucher@orange.fr

## Annexe 1

**Pourquoi le grand éolien n'a pas sa place dans nos territoires ruraux**

(secteurs PNR-Boischaut-sud-Marche-sud-Poitou)

- Ce que l'on appelle « éoliennes » est impropre, il s'agit en réalité d'aérogénérateurs industriels qui relèvent des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Personne ne s'est jamais demandé si la campagne française avait vocation à accueillir par milliers ces machines qui la défigurent. Placé en hauteur et visible de loin, un seul parc éolien pollue visuellement le paysage à des dizaines de kilomètres à la ronde. Que dire des 10 000 éoliennes terrestres qu'on nous annonce.

Le bon sens voudrait, pour autant qu'elles soient nécessaires, qu'elles soient regroupées et installées dans des zones industrielles spécifiques, comme le demandait en 2006 Nicolas HULOT, notre nouveau ministre de l'environnement : « ...il y a des friches industrielles dans lesquelles on peut faire des champs d'éoliennes, cela se fait dans d'autres pays ; ...Il ne faut pas miter le paysage. ».

- La technique de l'éolien industriel est très polluante tant au stade de la fabrication (terres rares, matériaux non recyclables), que de l'installation (destruction des haies et des chemins ruraux, coulage de milliers de tonnes de béton et compactage des sols). Une attention toute particulière doit être apportée aux zones bocagères<sup>1</sup> qui jouissent d'un environnement préservé et produisent un élevage de grande qualité. **Ce sont les poumons verts et la ressource aquifère de nos départements.**
- Les aérogénérateurs géants constituent **une pollution nuisible pour la santé<sup>ii</sup>** de la population, du fait du bruit et des infrasons émis.
- La proximité des parcs éoliens avec les zones habitées devient une exception française. La réévaluation de la distance minimale de 500 mètres est toujours refusée, alors même que les éoliennes atteignent aujourd'hui des hauteurs démesurées (210m pour certaines).
- **Le voisinage des éoliennes avec les maisons d'habitation en déprécie la valeur**, jusqu'à 40% aux dires des agents immobiliers et dans certains cas les rendent invendables..
- L'installation de ces machines **détruit le tissu économique local** dans la mesure où elles portent atteinte à l'attractivité du territoire et accélèrent la spirale de la désertification des

campagnes. Plutôt qu'apporter de nouveaux emplois, les parcs éoliens risquent de porter un nouveau coup à l'emploi rural subsistant.

- En banalisant les paysages, en polluant l'image du Patrimoine les parcs éoliens **portent atteinte au développement touristique**, en complète contradiction avec la volonté des pouvoirs publics et territoriaux de promouvoir des sites remarquables (monuments, un des plus beaux villages de France, vallées de la Creuse, paysages de bocage, étangs du PNR de Brenne..), et des projets culturels (la vallée des peintres, pays de Georges Sand, ...) . d'autre part. **Il en va du respect des paysages et du patrimoine, véritables trésors culturels qui font l'âme de la France**. La France est, dit-on, la première destination touristique du monde, faisons en sorte qu'elle le reste.
  
- Les aérogénérateurs ne fonctionnent, au plus, qu'à **25% de leur puissance nominale** en raison de l'intermittence des vents et de leur faible vitesse (entre 5.5 et 6m/s sur le territoire du département, là où il en faudrait au moins 10m/s pour justifier d'une vraie rentabilité). C'est pourquoi on assiste actuellement à une course au gigantisme, pour aller chercher le vent plus haut. A quand une Tour Eiffel par commune ? L'intermittence de la production éolienne, non compensable sur le territoire (le « foisonnement » est un leurre) suppose pour être fiabilisée un complément instantané que seul les centrales thermiques émettrices de CO2 peuvent apporter. Où est le gain ?

-Nos associations de défense de l'environnement considèrent que la transition énergétique doit se faire avec des ressources énergétiques renouvelables douces, faiblement intermittentes et disponibles sur place (méthanisation, bio-masse et bois énergie, électricité au fil de l'eau, panneaux solaires, productrices d'emploi et non pénalisante pour le territoire ni, en aucun cas, au détriment de la population.

**Les territoires ruraux souffrent d'un ensemble de handicaps que les récents débats électoraux ont mis en exergue, mais ils sont riches d'un ensemble de richesses humaines ou héritées de l'histoire qui sont de vrais atouts dans le monde urbanisé et souvent deshumanisé qui est le nôtre. Comme le Sénateur Bertrand l'a montré dans son rapport sur la ruralité l'avenir de ces territoires réside en grande partie dans la valorisation de cet héritage irremplaçable, et certainement pas dans son altération ou sa destruction.**

---

<sup>i</sup> L'implantation d'une machine stérilise environ 1 Ha de terre. Rappelons que sur 1 Ha il est possible de faire vivre un maraicher et sa famille et produire des légumes sains et disponibles en circuit court.

<sup>ii</sup> Cf. Syndrome des éoliennes qui se caractérise par une atteinte visuelle, sonore et psychologique. - Rapport de l'Académie de Médecine publié le 9 mai 2017

